

Le ministre a dit que la chose ne le concerne pas, mais il devrait du moins connaître les lois des diverses provinces, à l'heure actuelle. Si une province décide de ne plus accorder d'avantages à certaines personnes, ce ne sera pas par simple caprice de quelque premier ministre, mais à cause de lois provinciales qui le veulent ainsi. Si cela arrive dans certaines provinces, les gens n'obtiendront une carte médicale que s'ils bénéficient de quelque supplément.

**L'hon. M. MacEachen:** Ce n'est pas exact.

**M. Fane:** Le ministre a-t-il dit que ce n'est pas exact?

**L'hon. M. MacEachen:** Il n'en est pas nécessairement ainsi. Nous pouvons partager les frais des services de santé même s'il n'est pas fourni de supplément financier en vertu du régime d'assistance publique du Canada.

**M. Knowles:** Je remercie le ministre de nous avoir amenés au point que je voulais faire ressortir, car il me semblait, d'après ce qu'il a dit précédemment, que le gouvernement pourrait contribuer au paiement des frais médicaux des seuls pensionnés qui reçoivent des suppléments. Sauf erreur, il va plus loin et déclare maintenant que la chose est possible pour les frais médicaux seulement. Dans ce cas, je suis très heureux de le lui entendre dire. Puis-je maintenant demander au ministre si la rédaction des règlements propres au régime d'assistance publique du Canada est maintenant terminée et si des accords ont été conclus entre Ottawa et les provinces relativement à ce régime?

**L'hon. M. MacEachen:** Non, monsieur le président, les règlements n'ont pas encore été soumis au gouverneur en conseil. J'ai dit que j'espérais pouvoir les soumettre sous peu, après quoi on pourra, j'espère, signer aussitôt les accords conclus avec les provinces. Les consultations avec les dix provinces et la mise au point des règlements applicables à ce nouveau programme d'envergure ont exigé beaucoup de travail et, naturellement, ont pris beaucoup de temps, mais les fonctionnaires n'ont pas lanterné dans l'exécution de cette importante tâche, la préparation des règlements.

**M. Knowles:** C'est une tâche énorme, j'en conviens, et je suis prêt à accorder aux fonctionnaires tout le temps dont ils ont besoin. Mais le ministre a été très injuste envers les députés et les Canadiens en nous servant sans cesse le régime d'assistance publique du Canada comme solution souveraine à tous ces problèmes. Car, à toutes fins utiles, son effet a

[M. Knowles.]

été nul. Dire que le régime d'assistance publique du Canada résout les problèmes, ce n'est pas jouer franc jeu puisqu'il a dû admettre que les règlements n'ont pas encore été soumis à l'approbation du gouverneur en conseil et que les accords avec les provinces n'ont pas encore été signés. Il y a six mois que nous avons approuvé le régime d'assistance publique du Canada et six autres s'écouleront avant qu'il s'applique, pourtant ces changements doivent entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier.

**M. McCleave:** Monsieur le président, on est d'autant plus scandalisé par les révélations du ministre lorsqu'on songe à l'argument qu'a fait valoir le député de Winnipeg-Nord-Centre et aussi aux semaines que nous avons consacrées à l'étude de l'assurance frais médicaux pour qu'elle puisse entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 1968. Le ministre ne s'est pas acquitté de ses responsabilités et n'a pas mis en route une mesure que lui et ses adeptes avaient tant vantée et proclamée au début de l'année.

● (9.30 p.m.)

Je voudrais signaler un point à l'appui de ce qu'a dit mon collègue au sujet des difficultés qui se poseront pour les bénéficiaires des programmes provinciaux. Si les provinces sont entrées en lice dans ce domaine, c'est à cause de l'inertie, durant toutes ces années, du gouvernement actuel dont le ministre fait partie. Tout le monde admettra que s'il est une chose que les élections de novembre 1965 aient fait ressortir bien clairement, c'est que les pensionnés de la vieillesse n'y trouvaient pas leur compte. C'est ce qu'on entendait clamer avec le plus de véhémence ce jour-là.

Je comprends que les provinces, lasses des attermolements du gouvernement fédéral, aient été obligées de prendre des initiatives dans ce domaine. Leurs hommes politiques connaissent au moins leurs gens et leurs besoins. Je suis surpris de voir le ministre se dissimuler derrière une sorte de fédéralisme anticoopératif—je le croyais un adepte de la théorie contraire—dans ses réponses du début de la soirée. Il nous a parlé, de correspondance avec le gouvernement de l'Île du Prince-Édouard et avec deux autres provinces, je crois, au sujet de la mesure à l'étude actuellement. Ces provinces ont-elles demandé l'abolition de l'évaluation des moyens? Je suppose que oui. Qu'ont-elles demandé et que leur a répondu le ministre?

**L'hon. M. MacEachen:** Je voudrais tout d'abord, monsieur le président, dire quelques mots au sujet de l'inquiétude du député concernant les provinces et leur programme de supplément. Je pense que nous devrions tenir compte de ce problème. Le Canada compte 1,200,000 pensionnés. Soixante mille de ces